

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par la présente, donné par le soussigné, greffier de la ville de Waterloo que :

À la séance ordinaire qui sera tenue mardi, le 13 février 2024, à 19h00 à l'hôtel de ville de Waterloo, 417 rue de la Cour, le conseil municipal statuera sur 2 demandes de dérogation au règlement de zonage.

Nature et effets: **Dérogation mineure – Implantation arrière, 360 rue Yamaska.**

Demande de dérogation mineure pour l'implantation arrière du bâtiment à 5.5 mètres alors que la réglementation prévoit 7.5 mètres.

Nature et effets: **Dérogation mineure – Marge avant – 41 rue Yves-Malouin.**

Demande de dérogation mineure pour la marge avant du 41 rue Yves-Malouin à 6.75 mètres alors que la réglementation prévoit 7.5 mètres.

DONNÉ À WATERLOO, ce 29 janvier 2024

Louis Verhoef
Directeur général et greffier